

# COMITE DE RIVIERE SORNIN JARNOSSIN

## Réunion du 25 octobre 2018 14h30 à Charlieu

### Compte-rendu

#### Ordre du jour :

1. Bilan des travaux réalisés pendant la 1<sup>ère</sup> année du contrat, dont la présentation des 1ers résultats des inventaires faunistiques réalisés en 2017/2018 (SHNA et FRAPNA)
2. Projets pour la 2<sup>ème</sup> année
3. Présentation du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

#### Présents : 41 personnes

M. LAMARQUE	PRESIDENT DU COMITE DE RIVIERE ET DU SYMISOA
M. VALORGE	PRESIDENT DE CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
M. PALLUET	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
M. LACROIX	CONSEIL DEPARTEMENTAL 42
MME MALHERBE	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS
M. GRISARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS
M. CANNET	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS
M. DURIAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS
MME LAGOUTTE	PRESIDENTE SIE VALLEE DU SORNIN
M. LABOURET	MAIRIE DE CHARLIEU
MME MENJEAUD	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
M. DUPONT	AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
M. MOJA	DDT 42
M. KARAMALENGOS	AFB 71
M. MAYET	AFB 69
M. RUSSIAS	DEPARTEMENT DE LA LOIRE
M. FAVRICHON	DEPARTEMENT DE LA SAONE ET LOIRE
MME PERIGAUD	ROANNAIS AGGLOMERATION
M. DURY	CHAMBRE D'AGRICULTURE 71
M. DUMAS	FDPPMA 42
M. VAUCHER	FDPPMA 69
MME CHEVALIER	FRAPNA Loire
M. LERAT	SHNA

M. BEAUPERTUIT	ADEFOBEL – CRPF
M. VERCHERE	Exploitant – AOP CHAROLAIS
M. THORAL	AAPPMA « LES AMIS DU SORNIN »
M. LABAUNE	AAPPMA « LES PECHEURS DU SORNIN » LA CLAYETTE
M. LAVENIR	AAPPMA ST IGNY DE VERS
M. PARET	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – TECHNICIEN JARNOSSIN
M. ROBIN	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – EQUIPE RIVIERE JARNOSSIN
M. DAVID	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – EQUIPE RIVIERE JARNOSSIN
M. SILLIEN	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – EQUIPE RIVIERE JARNOSSIN
MME COLUCCI	CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – EQUIPE RIVIERE JARNOSSIN
MME DEFOND	SYMISOA
M. MATTRAY	SYMISOA – EQUIPE RIVIERE SORNIN
M. DAJOUX	SYMISOA – EQUIPE RIVIERE SORNIN
M. BERGER	SYMISOA – EQUIPE RIVIERE SORNIN
M. PORTAILLER	SYMISOA – EQUIPE RIVIERE SORNIN
M. FOUILLET	SYMISOA
M. DERIGON	SYMISOA
MME DECHAVANNE	SYMISOA

### **Excusés :**

MME GERONIMI	SOUS PREFETE DE CHAROLLES
M. ACCARY	PRESIDENT CONSEIL DEPARTEMENTAL 71
M. DUPERRAY	CONSEIL DEPARTEMENTAL 69
Mme DARPHIN	CONSEIL DEPARTEMENTAL69
M DAUBARD	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS
M. MORIN	COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS
M. CHASSIGNOL	FEDERATION DE PECHE 71
MME DOUARS	DREAL AURA
MME DURANEL	DDT 71
M. LECLERC	DDT 69
M. FROMAGER	AFB 42
M. WEROCHOWSKI	REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
MME ARRIAT	COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CLAYETTE CHAUFFAILLES EN BRIONNAIS
M. BERGERON	FEDERATION DE CHASSE 71
MME DOUILLON	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE
M LAOT	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA LOIRE
M. DE LA CELLE	PRESIDENT SIE DU BRIONNAIS
M. FAYOLLE	PRESIDENT SIADEP
M. HYTTE	FRAPNA
M. DUPERRON	FDC 42
M. VERICEL	LPO
M. GERMAIN	TERRE & NATURE

Le Président du SYMISOA, M. Michel LAMARQUE, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence ; il dresse ensuite la liste des personnes excusées.

L'ordre du jour est ensuite abordé (diaporamas annexés au présent compte rendu).

## 1- Bilan des travaux réalisés / Projets pour la 2<sup>ème</sup> année

Céline DECHAVANNE et François PARET commentent l'état d'avancement de chaque fiche action inscrite au contrat de rivière.

Quelques précisions à ce sujet :

- concernant l'action B113-5 « découvrir et renaturer la Genette sous une friche industrielle à La Clayette » : la démolition doit démarrer mi-novembre 2018. Le projet de renaturation du cours d'eau est abandonné pour des raisons financières (montant des travaux surenchéri par des problématiques hydrauliques et incertitudes de financement) et de délais (souhait de réaliser le projet rapidement pour permettre l'implantation d'activités économiques qui sont en attente).
- Concernant l'action B114 « étudier et suivre les espèces patrimoniales pour orienter les interventions », une intervention spécifique est réalisée par Marie CHEVALIER (FRAPNA Loire) et Damien LERAT (SHNA) pour présenter les 1ers résultats des inventaires naturalistes réalisés en 2017 et 2018 sur le bassin du Sornin. Les conclusions sont plutôt positives avec le retour de la loutre confirmé sur l'ensemble du bassin versant, la présence de belles populations d'écrevisses à pattes blanches sur certains petits affluents, quelques espèces rares d'odonates inventoriées, et un état initial réalisé sur les secteurs où des travaux sont envisagés. Emmanuel VERICEL de la LPO n'ayant pas pu assister à la réunion, a transmis une note d'information : pour des raisons principalement administratives, les prospections LPO viennent tout juste de démarrer (loutre), et vont se poursuivre fin 2018 et début 2019. Les premières observations confirment la présence de la loutre sur la partie Loire du bassin versant.
- Concernant la lutte contre les ragondins (action B132), il est rappelé aux communes de la Loire l'importance de cotiser au fond de lutte porté par la Fédération de Chasse, pour faire perdurer le système d'indemnisation des piégeurs.

## 2- Présentation du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Aymeric DUPONT de l'Agence de l'Eau informe l'assemblée que le document de cadrage du 11<sup>ème</sup> programme a été adopté par le comité de bassin le 4 octobre 2018, et que les modalités d'application le seront le 30 octobre.

Le diaporama utilisé est annexé au présent compte rendu.

Synthèse des remarques et questions :

- l'ANC (assainissement non collectif) et l'AEP (alimentation en eau potable) ne seront plus financés, sauf sur les ZRR (zones de revitalisation rurale).  
Sur le bassin du Sornin et du Jarnossin, la situation est la suivante :
  - CC La Clayette Chauffailles : communes classées ZRR
  - CC Charlieu Belmont : communes non classées ZRR
  - CC Semur en B. : communes classées ZRR
  - CC Saône Beaujolais / 6 communes sur bassin du Sornin : communes classées ZRR

- L'assainissement collectif sera financé en priorité sur les systèmes d'assainissement jugés comme prioritaires au niveau de l'Agence de l'eau (vis-à-vis de l'impact sur les masses d'eau), à hauteur de 40% (il existera des possibilités de financement en dehors de ces systèmes prioritaires, s'il reste des fonds disponibles)
- L'équipement des seuils pour restaurer la continuité piscicole ne sera subventionné que sur les cours d'eau classé liste 2
- L'entretien des cours d'eau ne sera plus financé. La position de l'Agence de l'Eau étant de dire que l'entretien doit être financé par la taxe GEMAPI.  
R. VALORGE exprime le mécontentement des élus locaux sur ce point : L'Etat donne de nouvelles compétences obligatoires aux EPCI (notamment la GEMAPI), créé la possibilité d'une nouvelle taxe GEMAPI mais demande dans le même temps de maîtriser la fiscalité locale ! Et ne plus donner les moyens d'entretenir, c'est alimenter les réfractaires que l'on commence tout juste à convaincre. Par ailleurs, si on se cantonne à n'entretenir que les secteurs à enjeu hydraulique, c'est une marche arrière assurée dans les secteurs qui ont été restaurés en technique végétale ou simplement par mise en défens et plantations. On se dirige vers une dégradation des cours d'eau qu'on avait préalablement restaurés, car on n'aura pas les moyens de tout assurer, et l'urgence ira à la protection des populations et non au bon état des cours d'eau...
- Enfin, l'Agence de l'Eau confirme que la signature du contrat de rivière Sornin Jarnossin étant intervenue en juin 2017, les modalités du 10<sup>ème</sup> programme continueront à s'appliquer pendant toute la mise en œuvre du programme d'action pour le financement des opérations contractualisées.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.*

---

**Contacts bassin versant du Sornin :**

Chargée de mission, Céline Déchavanne – 04.77.60.97.91 – [c.dechavanne@symisoa.fr](mailto:c.dechavanne@symisoa.fr)

Technicien de rivière, Jérôme Derigon – 06.71.58.46.94 – [j.derigon@symisoa.fr](mailto:j.derigon@symisoa.fr)

SYMISOA – 321 rue de Marcigny – 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU

**Contact bassin versant du Jarnossin :**

Technicien de rivière, François PARET – 04.77.69.36.12 – [francois.paret@charlieubelmont.com](mailto:francois.paret@charlieubelmont.com)

CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE – 9 place de la Bouverie – 42190 CHARLIEU